

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil, de la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue le lundi 2 décembre 2024, à la salle municipale située au 13 chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, à 19h00.

À laquelle sont présents :

M. Gilles Gosselin, maire
M. Michel Prince, conseiller
Mme France Darveau, conseillère
M. Laurent Garneau, conseiller
M. Michel Lequin, conseiller
M. Guy Thériault, conseiller
M. Charles Duguay, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Gosselin.

Est également présente: Mme Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par le maire, Gilles Gosselin. Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de greffière. Le maire remercie les élus et le personnel d'avoir travaillé très fort, lors de son absence pour maladie des derniers mois.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024 ;
4. Adoption des comptes à payer ;
5. Rapport des comités ;
6. Administration ;
 - 6.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
 - 6.2 Demande du Club Alléghanish des Bois-Francs
 - 6.3 Résolution pour le dépôt d'un projet au fonds des régions et ruralité (FRR-V2) pour l'amélioration du terrain de jeux
 - 6.4 Résolution pour faire le grand ménage à l'édifice municipal
 - 6.5 Donner un avis de convocation aux élus pour le budget
 - 6.6 Avis de motion pour modifier le règlement de taxation
 - 6.7 Dates des séances du conseil pour 2025
7. Aqueduc et égouts ;
8. Sécurité publique ;
 - 8.1 Résolution - demandant la révision de la tarification de la Sûreté du Québec
9. Voirie ;
 - 9.1 Résolution acceptant le décompte #1 et autorisant le premier paiement à Groupe Colas Québec inc. au montant de 761 343.73\$
10. Urbanisme et environnement ;
 - 10.1 Municipalité de Ham-Nord - dépôt de leur règlement #550 modifiant le plan d'urbanisme
 - 10.2 Dossier des roulottes
11. Loisirs et culture ;
 - 11.1 Résolution pour les paniers de Noël
 - 11.2 Résolution pour les cadeaux de Noël des enfants
12. Affaires diverses ;
 - 12.1 Demande de Sogetel
 - 12.2 Demande de la Légion Royale Canadienne filiale Arthabaska
 - 12.3 Demande de la Table de Concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska
13. Liste de la correspondance ;
14. Varia ;
 - 14.1 Rencontre MADA
 - 14.2 Lettre de remerciement au comité des Fêtes
15. Période de questions ;
16. Levée de la séance

2024-12-160 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Guy Thériault, appuyée par le conseiller Michel Prince

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-161 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024 a été préalablement remise aux membres du conseil et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par le conseiller Michel Lequin

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-162 4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes à payer pour des dépenses totalisant 861 877.57\$;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles, pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste déposée et totalisant 861 877.57\$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QUE les comptes énumérés dans la liste déposée soient approuvés et payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1	*CORRECTION* MRC - liste oct. 16 285.83\$ / chèque 16 111.03\$	(174.80)
2	Receveur Général du Canada (DAS)	1 227.71
3	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 986.24
4	Visa Desjardins (achat divers)	208.42
5	Gilles Gosselin, maire	1 078.75
6	Michel Prince, conseiller	436.08
7	France Darveau, conseillère	436.08
8	Laurent Garneau, conseiller	436.08
9	Michel Lequin, conseiller	436.08
10	Guy Thériault, conseiller	436.08
11	Charles Duguay, conseiller	436.08
12	Bell Mobilité inc. (novembre)	54.07

13	Buropro (novembre)	87.87
14	Desjardins Sécurité Financière (novembre)	890.26
15	Entretien Général Lemay (novembre)	3 327.38
16	Excavation Marquis Tardif inc. (novembre)	24 096.56
17	Eurofins Environex (septembre, octobre, novembre)	869.21
18	Gaudreau Environnement inc. (décembre)	189.56
19	Hydro-Québec (éclairage public)	302.55
20	Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	471.34
21	Hydro-Québec (salle municipale)	732.66
22	Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	140.50
23	Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pente Douce)	24.70
24	Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. Lac)	24.70
25	Hydro-Québec (station pompage / égouts)	535.58
26	MRC d'Arthabaska (octobre)	9 782.78
27	Rhesus (novembre)	95.06
28	Sogetel (novembre)	310.82
29	Tremblay Bois Migneault Lemay avocats (juillet à octobre)	8 063.31
30	Vivaco Groupe Coopératif (novembre)	49.51
31	Josée Blondeau (remb. factures / MADA)	140.48
32	Les Services EXP inc. (octobre / projet PAVL)	9 964.02
33	Marcel Boulet (trappeur)	250.00
34	PIX-M (agrandissements photos)	120.15
35	Plomberie Denis Carignan (nettoyage / égouts)	1 939.75
36	Les Pompes Garand inc. (chariot / égouts)	789.64
37	Serge Leblanc CPA inc. (États financiers)	8 600.13
38	Soleva (agence placement)	1 437.19
39	Solutions Environnementales 360 (nettoyage égouts)	3 625.74
40	Solutions Zen Média (site Internet)	2 952.63
41	TeamViewer (abonnement / aqueduc)	831.27
42	Tridimac (barrière & clavier quai)	5 260.59
43	Groupe Colas Québec inc. (travaux voirie / décompte #1)	761 343.73
44	Total du salaire de la D.G. :	3 220.28
45	Total des salaires & déplacements :	3 410.75

TOTAL : 861 877.57 \$

5) RAPPORT DES COMITÉS

6) ADMINISTRATION

6.1) DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

À titre informatif :

Selon l'article 358 de la Loi sur les Élections et Référendums, chaque année à l'anniversaire de la proclamation de son élection, l' élu a l' obligation de déposer sa déclaration pécuniaire.

La directrice générale et greffière-trésorière, confirme avoir reçu toutes les déclarations pécuniaires des élus.

Les déclarations sont donc toutes déposées à cette séance.

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande du Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francis afin d'obtenir l'autorisation pour traverser certaines de nos routes sur notre territoire, comme par les années précédentes ;

CONSIDÉRANT QUE le trajet pour la traverse des routes demeure inchangé et que les motoneigistes pourront circuler entre autres sur le chemin Gosford Sud, le chemin du Lac Nicolet, le chemin du Village et le chemin de la Montagne ;

CONSIDÉRANT QUE notre assureur a demandé que le Club Alléghanish lui fournisse la preuve qu'il détienne une assurance (fournir la copie du certificat d'assurance du Club), sinon la municipalité pourrait se voir imposer une surprime ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère France Darveau, appuyée par le conseiller Michel Prince

Il est résolu

QUE nous donnions l'autorisation au Club Alléghanish des Bois-Francis de traverser certaines de nos routes, pour rejoindre les sentiers de motoneige, puisque le Club nous a fourni leur certificat d'assurance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-164 6.3 RÉSOLUTION POUR LE DÉPÔT D'UN PROJET AU FONDS DES RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR-V2) POUR L'AMÉLIORATION DU TERRAIN DE JEUX

CONSIDÉRANT QUE nous avons un montant de 10 163.01\$ de disponible dans le Fonds des Régions et Ruralité (FRR-V2) et que la date d'échéance pour déposer un projet est le 13 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'APRÈS avoir pris des informations sur les projets qui sont éligibles avec ce fond, les élus ont décidé d'utiliser le montant restant pour restaurer le parc de jeux pour les enfants ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est financé à 70 % et que le 30 % restant peut provenir de la municipalité ou toute autre forme de financement ;

CONSIDÉRANT QU'UN projet d'un minimum de 15 000.00\$ doit être présenté, afin de pouvoir utiliser le Fonds des Régions et Ruralité (FRR-V2) restant ;

CONSIDÉRANT QUE les documents suivants devront être présentés afin d'obtenir l'aide financière ;

- Formulaire de présentation du projet ;
- Montage financier du projet ;
- Résolution municipale ;
- Toutes les soumissions ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sonia Lemay, Directrice générale et greffière trésorière est autorisée à signer tous les documents au nom de la municipalité dans le dépôt de ce projet au Fonds des Régions et Ruralité (FRR-V2) ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QUE le conseil municipal autorise Mme Sonia Lemay, directrice générale et greffière trésorière à déposer un projet de réfection du terrain de jeux au Fonds des Régions et Ruralité (FRR-V2) et de signer tous les documents nécessaires reliés à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-165 6.4 RÉSOLUTION POUR FAIRE LE GRAND MÉNAGE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE M. Gilles Gosselin a approché M. Daniel-André Fontaine de Fontaine Entretien et lui a fait visiter l'édifice municipal et tous les locaux, afin d'obtenir une soumission pour effectuer un grand ménage complet de l'édifice municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Fontaine Entretien a déposé une soumission pour effectuer un grand ménage de l'édifice municipal, incluant le bâtiment de l'abri postal ainsi que la porte de la remise ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission mentionne un nettoyage complet de toutes les surfaces, ainsi que les murs, planchers, plafonds, fenêtres, comptoirs, bureaux, toilettes, etc. ;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la soumission est de 1 306.25\$ plus taxes, incluant tous les produits ménagés ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Laurent Garneau, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QUE le grand ménage de l'édifice municipal, incluant l'abri postal et la porte de la remise, soit effectué par Fontaine Entretien selon la soumission reçue au montant de 1 306.25\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5) DONNER UN AVIS DE CONVOCATION AUX ÉLUS POUR LE BUDGET

À titre informatif :

Un avis de convocation a été remis à tous les élus pour les séances spéciales du lundi 9 décembre 2024 concernant le budget. Une première assemblée aura lieu à 19h00 pour adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2025. Une deuxième rencontre est prévue à 19h15 pour adopter le règlement fixant les taux de taxes et les conditions de perception et une troisième réunion débutera à 19h30 pour adopter le programme triennal des immobilisations (PTI) 2025-2027.

2024-12-166 6.6 AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT DE TAXATION

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS**

Avis de motion

Le conseiller **Michel Prince** donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement n° 328-2023 afin :

- D'ajuster les taux de taxation et les conditions de perception pour l'année 2025.

2024-12-167 6.7 DATES DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2025

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 148 et 148.0.1 du Code municipal du Québec, nous devons établir le calendrier des séances ordinaires du Conseil de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens pour l'année à venir ;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier est le suivant pour l'année 2025 ;

ANNÉE 2025

<i>Mois</i>	<i>Date</i>
Janvier	13 janvier
Février	3 février
Mars	3 mars

Avril	7 avril
Mai	5 mai
Juin	2 juin
Juillet	7 juillet
Août	11 août
Septembre	8 septembre
Octobre	1 ^{er} octobre
Novembre	10 novembre
Décembre	1 ^{er} décembre
Décembre	15 déc. (budget / à confirmer)
Janvier 2026	12 janvier

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QUE le calendrier des séances du conseil de l'année à venir soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) **AQUEDUC ET ÉGOUTS**

8) **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2024-12-168 **8.1 RÉSOLUTION - DEMANDANT LA RÉVISION DE LA TARIFICATION DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables ;

CONSIDÉRANT QUE la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 % ;

CONSIDÉRANT QUE lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 % ;

CONSIDÉRANT QUE les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités ;

CONSIDÉRANT les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine ;

CONSIDÉRANT la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Laurent Garneau

Il est proposé que la municipalité de **Saints-Martyrs-Canadiens** demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars ;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsiderée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Que copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de **Drummond - Bois-Francs, M. Sébastien Schneeberger** à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) **VOIRIE**

2024-12-169 **9.1 RÉSOLUTION ACCEPTANT LE DÉCOMPTE #1 ET AUTORISANT LE PREMIER PAIEMENT À GROUPE COLAS QUÉBEC INC. AU MONTANT DE 761 343.73 \$**

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués sur le chemin Gosford Sud sont maintenant terminés ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu de l'entrepreneur Groupe Colas Québec inc. le décompte progressif n° 1 au sujet de travaux qui ont été réalisés, incluant la directive de changement DC-01 ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu de l'entrepreneur Groupe Colas Québec inc. la facture en lien avec les travaux et le décompte progressif n° 1 au montant de 761 343.73\$;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu de la firme EXP une lettre de recommandation stipulant avoir vérifié les quantités exécutées lors des travaux, et de présenter ces documents (décompte progressif n° 1) pour approbation et recommandation de paiement ;

CONSIDÉRANT QU'AVEC le support de Techni-Consultant qui nous aide dans ce projet, nous en sommes rendus à l'étape de la signature et du paiement du décompte progressif n° 1 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Charles Duguay, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QUE la facture du décompte progressif n° 1 soit signée et que le paiement de 761 343.73\$ soit effectué à Groupe Colas Québec inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10) **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

10.1) MUNICIPALITÉ DE HAM-NORD - DÉPÔT DE LEUR RÈGLEMENT #550 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME

À titre informatif :

La municipalité du Canton de Ham-Nord nous a fait parvenir une copie du règlement #550 modifiant son plan d'urbanisme. Puisque la Loi exige d'en informer les municipalités contiguës, elle nous a donc transmis la copie du règlement qui a été adopté le 21 novembre dernier.

10.2) DOSSIER DES ROULOTTES

À titre informatif :

Un bref résumé concernant les roulottes sur les terrains vacants a été fait par notre inspecteur à la MRC, M. Philippe Habel. Il a présentement fait parvenir 9 avis, à des propriétaires touchant notre territoire. Seulement une personne n'a pas encore donné suite aux lettres qui ont été expédiées. Le travail se poursuit dans ce dossier.

11) LOISIRS ET CULTURE

2024-12-170 11.1 RÉSOLUTION POUR LES PANIERS DE NOËL

CONSIDÉRANT QU'UNE distribution de panier de Noël sera faite dans la municipalité, aux familles dans le besoin et qui en feront la demande ;

CONSIDÉRANT QU'UNE collecte de dons et de denrées est présentement en cours à la salle municipale ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu un don considérable de 1 000\$ du comité des Fêtes, qui organise la Traversée du Lac Nicolet, pour la fabrication des paniers de Noël ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Laurent Garneau, appuyée par le conseiller Michel Lequin

Il est résolu

QU'UN montant d'environ 750\$ soit alloué pour effectuer les achats pour préparer les paniers de Noël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-171 11.2 RÉSOLUTION POUR LES CADEAUX DE NOËL DES ENFANTS

CONSIDÉRANT QUE des cadeaux de Noël et des friandises seront donnés à tous les enfants de la municipalité de moins de 12 ans ;

CONSIDÉRANT QU'UN montant d'environ 25.00\$ - 30.00\$ est alloué pour l'achat d'un cadeau ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QU'UN montant d'environ 750\$ soit alloué pour effectuer l'achat de cadeaux pour les enfants de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12) AFFAIRES DIVERSES

2024-12-172 12.1 DEMANDE DE SOGETEL

Résolution municipale

**Résolution municipale pour l'installation d'une tour de communications
située sur le lot 6 471 368, Saints-Martyrs-Canadiens**

ATTENDU QUE Sogetel projette l'installation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens ;

ATTENDU QUE Sogetel s'est entendue avec le propriétaire, Monsieur André Henri concernant le lot 6 471 368 pour la construction d'une tour de type autoportante de 70 mètres sur leur terrain ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis ;

ATTENDU QUE la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure sera suivie en bonne et due forme ;

ATTENDU QUE la loi sur la radiocommunication (Loi fédérale) outrepassse toute réglementation municipale qui pourrait empêcher l'installation de tours de communication sur son territoire ;

ATTENDU QUE le site visé constitue le site de moindre impact pour la municipalité ainsi que selon les contraintes liées à l'ingénierie du réseau existant de Sogetel ;

ATTENDU QUE tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux devront être respectés ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Laurent Garneau

Il est résolu

QUE la Municipalité ne s'oppose pas au projet d'implantation d'un système d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Sogetel, et projeté sur le lot 6 471 368.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-173 12.2 DEMANDE DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE FILIALE ARTHABASKA

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une lettre de la Légion Royale Canadienne, après la cérémonie du Jour du Souvenir qui se tenait le 9 novembre 2024, au cénotaphe du centre-ville de Victoriaville ;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant M. Michel Lequin et le conseiller et vétéran M. Laurent Garneau ont assisté à la cérémonie en tant que représentant de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens ;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de contribution financière de 125.00\$ est suggérée dans la lettre ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère France Darveau, appuyée par le conseiller Laurent Garneau

Il est résolu

QU'UNE contribution financière de 125.00\$ soit envoyée à la Légion Royale Canadienne filiale Arthabaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-174 12.3 DEMANDE DE LA TABLE DE CONCERTATION POUR LES PERSONNES AÎNÉES DE LA MRC D'ARTHABASKA

CONSIDÉRANT QU'UNE nous avons reçu une lettre de la Table de Concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska demandant de contribution financière annuelle minimale de 50.00\$;

CONSIDÉRANT QUE le vieillissement de la population est important sur notre territoire. Dans la MRC d'Arthabaska, c'est 24.9 % de la population qui est âgée de 65 ans et plus, mais dans notre municipalité ce taux grimpe à 35.7 % ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QU'UNE aide financière de 50.00\$ soit envoyée à la Table de Concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) LISTE DE LA CORRESPONDANCE

1. Maison d'hébergement La Volte-Face - Diffusion de leur campagne de financement
2. Gouvernement du Canada - Prix-Du-PM (dépôt de candidature)
3. Journal La Nouvelle - Éditions du 6, 13 novembre

14) VARIA

14.1) RENCONTRE MADA

À titre informatif :

Une rencontre citoyenne du comité MADA (Municipalité Amis des Aînés) a eu lieu le 21 novembre dernier. Une quinzaine de citoyens de la municipalité ont assisté à la rencontre, écouté la conférence d'un intervenant et dégusté un léger goûter préparé par les bénévoles du comité MADA.

14.2) LETTRE DE REMERCIEMENT AU COMITÉ DES FÊTES

Le maire a souligné la générosité du comité des Fêtes, organisateur de la Traversée du Lac Nicolet pour leur apport en financement dans les activités de la municipalité. En outre, pour leur contribution annuelle aux paniers de Noël. Une lettre sera envoyée au comité organisateur pour les remercier.

15) PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-12-175 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Laurent Garneau

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19h37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ